

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 11 juin 2021

Une aide exceptionnelle pour les stocks d'habits invendus

En raison des fermetures contraintes par les mesures sanitaires des **commerces de l'habillement, de la chaussure, du sport et de la maroquinerie**, ces derniers ont accumulé des stocks plus importants que les saisons précédentes qu'ils pourront difficilement écouler du fait de la nature saisonnière de leurs produits.

Afin d'y remédier, le gouvernement a annoncé une **aide forfaitaire** représentant 80 % du montant de l'aide touchée au titre du fonds de solidarité en novembre 2020.

Cette aide est dédiée aux entreprises dont le chiffre d'affaire mensuel est inférieur à 1 million d'euros.

Des fonds déjà mis en paiement dans les Alpes-de-Haute-Provence :

La mise en paiement a été faite le 25 mai avec un montant moyen de 5472€ légèrement inférieur à la moyenne nationale (6000€). À l'échelle nationale, **35 000 commerces** pourront bénéficier de cette offre.

Ces mesures s'ajoutent aux aides obtenues au titre du **fonds de solidarité**, de **l'activité partielle** ainsi qu'aux **PGE**, **exonérations** et **aides au paiement des cotisations sociales**.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex